Province de Québec
Municipalité de Saint-Michel-des-Saints
Saint-Michel-des-Saints
M.R.C. de Matawinie

20-11-2006 À une assemblée régulière des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints, tenue à la salle Paul Beaulieu, au 390, rue Matawin, le vingtième jour de novembre deux mille six (2006) à 19H00.

À laquelle étaient présents:

Jean-Pierre Bellerose, maire,
Nicole Cantara, François Dubeau, Daniel Bellerose, Gilles Coutu et Richard Gilbert conseillers(ères), Guylain Archambault, inspecteur municipal et Alain Bellerose, directeur général.

Avant de débuter l'assemblée M. Jean-Pierre Bellerose, maire, demande un moment de recueillement.

M. Jean-Pierre Bellerose, maire, invite les personnes de l'assistance à une période de questions.

289-2006 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter ordre jour D'accepter l'ordre du jour et divers sujets pourront être ajoutés au VARIA.

ADOPTÉE

290-2006 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

accepter PV D'accepter le procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 octobre 2006.

ADOPTÉE

291-2006 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter comptes D'accepter les comptes ci-dessous et d'en autoriser les paiements.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS DURANT LE MOIS

Période d'octobre **2006**.

No. chèque	Nom	Montant
1502	Ass. Des Dir. Municipuax	170.92 $
1503	Bell Canada	128.08 $
1504	Club VTT	200.00 $
1505	Éthier Sébastien	1,224.72 $
1506	Ferland Yanick	64.60 $
1507	Hydro-Québec	5,432.33 $
1508	Hydro-Québec	52.69 $
TOTAL :		**7,273.34 $**

Salaires	45,042.47 $
R.E.E.R	2,756.15 $
Frais de banque	120.00 $
Remboursement (cap. & int.)	31,488.83 $
TOTAL :	**79,407.45 $**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS
LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS DURANT LE MOIS

Période de novembre 2006.

1509	Ministère du Revenu du Québec	13,338.68 $
1510	Receveur Général du Canada	5,820.89 $
1511	Télus Mobilité	424.59 $
1512	Bolduc René	25.96 $
1513	Coté Rémi, Nadeau C.	27.77 $
1514	Froment Claude	15.09 $
1515	Olivier Gilles	80.92 $
1516	Provost Francis	62.91 $
1517	Saint-Georges Gilles	40.71 $
1518	ADMQ	90.00 $
1519	Ass. Des Dir. Municipaux	170.92 $
1520	Carrière Claudine	300.00 $
1521	Fédération Québécoise	335.45 $
1522	Hydro-Québec	1,249.80 $
1523	Petite Caisse	659.35 $
TOTAL :		**22,643.04 $**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

LISTE DES DÉBOURSÉS – CONSEIL DU 20 NOVEMBRE 2006

No. Chèque	Nom :	Montant
1524	Accessoires Électriques	116.17 $
1525	Atelier au Cœur du Bois	338.43 $
1526	Bellerose Daniel	81.25 $
1527	Bellerose Francois	401.10 $
1528	Bell-Gaz Ltée	1.14 $
1529	Bellerose Sylvain	157.50 $
1530	Bellerose Alain	92.00 $
1531	Benoit Claude	92.00 $
1532	Biolab	362.36 $
1533	Boc Canada Ltée	12.19 $
1534	Camping Québec	422.53 $
1535	C. Bazinet et Fils Inc.	3,733.00 $
1536	Conseil de Développement	222.20 $
1537	Century Vallen	3,349.72 $
1538	Certilab	186.66 $
1539	Chambre de Commerce	100.28 $
1540	Charette Jean-Pierre	108.35 $
1541	CMP Mayer inc.	2,471.01 $
1542	Création Louny Enr.	402.00 $
1543	Defoy Électrique inc.	479.66 $
1544	Dépanneur R. Prud’Homme	309.17 $
1545	ÉlectricienRobert Ménard	559.98 $
1546	Equip. Industriels Joliette	739.12 $

1547	Equipement de Bureau Joliette	360.50 $
1548	Fédéral Commercial Métals	427.31 $
1549	Ferland Pascal	167.44 $
1550	Fonds de l'information	60.00 $
1551	Garage Tellier & Fils	569.54 $
1552	Garage Alain Bruneau	227.90 $
1553	Garage Marc Dorval	263.11 $
1554	Généreux Construction inc.	4,985.31 $
1555	Georges-H. Durand Ltée	76.89 $
1556	Gilbert Richard	260.24 $
1557	Joliette Ford inc.	344.11 $
1558	Joliette Hydraulique inc.	516.72 $
1559	L'Association des pompiers	324.00 $
1560	La Survivance	3,910.59 $
1561	Leblanc & Plante	2,752.11 $
1562	Le Fonds de Solidarité F.T.Q.	3,550.64 $
1563	Le Groupe Pétrolier Olco	4,980.55 $
1564	Les Éditions Juridiques	76.32 $
1565	Les Entreprises B. Champagne	1,424.38 $
1566	Les Mac. St-Jovite inc.	3,326.79 $
1567	Les Pneus Marchand inc.	14.76 $
1568	Les Pneus & Soudure M.B. inc.	250.69 $
1569	Marc Levasseur	142.51 $
1570	Martin – Produits de bureau	149.76 $
1571	M.C. Beauséjour & Richard inc.	350.56 $
1572	Mécanique Jecc Ltée	8,350.68 $
1573	Motion Industries	192.87 $
1574	M.R.C. de Matawinie	10,488.00 $
1575	P.E. Boisvert Auto Ltée	196.56 $
1576	Pièces D'Auto Joliette inc.	894.16 $
1577	Plomberie Stéphane inc.	104.76 $
1578	Postes Canada	313.84 $
1579	Publications CCH Ltée	199.28 $
1580	Québec Linge	388.45 $
1581	Réal Huot inc.	3,193.32 $
1582	Richard Daniel	157.50 $
1583	R. Lépine Sport	1,994.12 $
1584	Serge Raymond	1,354.63 $
1585	Services Consultatifs Amco	15.94 $
1586	St-Georges & Fils Inc.	95.72 $
1587	St-Georges Catherine	20.00 $
1588	Strongco Inc.	225.43 $
1589	Sylvio Champoux & fils	1,080.20 $
1590	Univar Canada	129.70 $
1591	Westburne	281.13 $
1592	Bell Canada	1,066.49 $
TOTAL :-		**74,993.53 $**

REGLEMENT D'AQUEDUC

106	Jobert inc.		5,210.58 $
Plomberie Stéphane inc.		1,676.91 $	
108	Construction Garnier		38,362.70 $
TOTAL :-			**45,250.19 $**

1593	Bellerose Jean-Pierre	147.20 $
1594	Bellerose Alain	16.10 $
1595	Bell Canada	28.37 $
1596	Bell Canada	63.93 $
1597	Bordure de Ciment David	37,033.75 $
1598	Charette Jean-Pierre	44.62 $
1599	Dunton Rainville	244.32 $
1600	EBI Environnement	16,848.08 $
1601	Électricien Robert Ménard	882.46 $
1602	Hydro-Québec	922.67 $
1603	John Meunier inc.	134.48 $
1604	Lafrenière Auto	604.13 $
1605	Les Éditions Yvon Blais inc.	121.11 $
1606	Les Services de Gestion SGT	7,657.44 $
1607	Mini-Entrepôts	398.82 $
1608	Morais Carole	181.00 $
1609	M.R.C. de Matawinie	215.90 $
1610	PG Systèmes d'information	341.85 $
1611	Plomberie Stéphane inc.	62.67 $
1612	Satelcom Internet	4.56 $
1613	Satelcom inc.	153.83 $
1614	Signo Tech inc.	280.34 $
1615	Société Québ. D'Ass. des Eaux	15,848.76 $
1616	Sylvio Champoux & Fils	1,659.94 $
TOTAL :-		**83,896.33 $**

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE :

06-10-20	Jacques P. Dupuis, député – accusé réception de la demande pour prolonger le délai pour les travaux au chemin des Cyprès.
06-10-20	Cabinet du ministre Pierre Corbeil – accusé réception de la résolution relatives aux conditions de service d'Hydro-Québec.
06-10-23	Commission Scolaire des Samarres – sécurité dans le transport scolaire: réévaluation des débarcadères.
06-10-25	Eric Turenne – départ de la brigade des pompiers.
06-10-26 et 06-11-06	EBI environnement – nouvelle tarification transport et enfouissement.
06-11-01	Conseil central CSN de Lanaudière – paniers de Noël.
06-11-03	Teknika.HBA – la prolifération des Cyanobactéries dans les lacs et rivières
06-11-06	Agence de la Santé de Lanaudière – accusé réception de la résolution concernant le Centre Hospitalier Régional de Lanaudière
06-11-13	Ministre des Affaires municipales – accusé réception réception de la demande FIMR pour le projet du chemin du Lac-Taureau – phase III.
06-11-14	Jean Vinet – demande pour installation d'une affiche publicitaire à l'intersection chemin St-Benoit et chemin du Lac-Taureau.
06-11-14	Club Royaume de la Motoneige – demande pour l'aménagement d'un ponceau au chemin St-Joseph
06-11-20	Réjean Gouin, Forestiers St-Michel – demande de financement pour le projet de relance de la scierie de Saint-Michel-des-Saints

292-2006 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

démission du pompier Eric Turenne

D'accepter la démission de M. Eric Turenne de la brigade des pompiers volontaire. Le conseil municipal le remercie sincèrement pour les services rendus à la municipalité

ADOPTÉE

293-2006 Proposé par Daniel Bellerose

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

contribution pour paniers de Noël organisé par CSN.

De contribuer pou 500$ à l'opération "paniers de Noël pour Saint-Michel" ayant pour but d'offrir un cadeau de Noël aux enfants des travailleurs touchés par les fermetures d'usines. Cette opération est organisée par le conseil central de Lanaudière (CSN).

ADOPTÉE

294-2006 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

autoriser installation affiche publicitaire coin ch. St-Benoit et ch du Lac-Taureau

D'autoriser M. Jean Vinet d'installer une affiche publicitaire de L'Auberge au Vieux Shaman sur le terrain municipal à l'intersection du chemin St-Benoit et du chemin du Lac-Taureau.

ADOPTÈE

295-2006 Proposé par Richard Gilbert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

aménager ponceau ch. St-Joseph face ch. Champagne

Suite à la demande du Club Royaume de la Motoneige, le conseil accepte l'aménagement d'un ponceau et gravier au chemin St-Joseph situé coté du Golf face au chemin Champagne.

ADOPTÉE

296-2006 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

contribution pour étude de projet : rachat de la Scierie.

D'accepter de participer au financement d'une première étude pour le projet de relance par le rachat de la Scierie de Louisiana-Pacific Canada à Saint-Michel-des-Saints.

Le coût de l'étude étant de 40 000.$ devrait être partagé comme suit:

12 000$	Emploi Québec
10 000$	M.D.E.I.E. Québec
18 000$	1/3 Mun. Saint-Michel-des-Saints
	1/3 Mun. Saint-Zénon
	1/3 Caisse Populaire de la Haute Matawinie

La contribution maximale de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints ne devra pas dépasser 8 000$ et conditionnelle à ce que Louisiana-Pacific signifie son intention de vendre la Scierie préalablement à la réalisation de l'étude.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

Conformément aux dispositions de l'article 955 du code municipal de Québec, il me fait plaisir de déposer le rapport annuel sur la situation financière de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints.

RÉSULTAT DE 2005

Les états financiers vérifiés de 2005 présentent les résultats suivants:

Total des recettes	3,768,621. $
Total des dépenses	3,946,080. $
Excédent des recettes (des dépenses)	(177,459). $

PRÉVISIONS POUR 2006

A partir des données existantes au 15 novembre 2006, nous pouvons prévoir que l'année financière 2006, se traduira par les résultats suivants:

Total des recettes estimatives	3,881,365. $
Total des dépenses estimatives	3,941,750. $
Excédent des dépenses prévisibles	(60,385). $

ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU BUDGET 2007

01. Mise en place du programme de gestion des matières résiduelles
02. Amélioration de la voirie
03. Nouvelle salle municipale

ORIENTATION GÉNÉRALE DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2007

Réalisation du programme de gestion des matières résiduelles
Travaux de voirie chemin du Lac-Taureau phase 3
Salle municipale

LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

En conformité avec l'article 11, L.R.Q., chapitre T-11.001, j'inclus aux présentes les détails de la rémunération et des allocations de dépenses des élus pour l'année 2006.

	Rémunération de la Municipalité	Allocation de la Municipalité	Rémunération de la M.R.C.	Allocation de la M.R.C.	**TOTAL**
MAIRE	17 817.00$	8 908.00$	4 170.00$	2 085.00$	32 980.00$
CONSEILLER	4 454.00$	2 227.00$			6 681.00$

De plus, le maire reçoit de la M.R.C. de Matawinie un montant de 90$ et une allocation de dépenses de 45$ pour chaque présence au conseil des maires et un montant de 200$ et une allocation de dépenses de 100$ pour chaque présence au conseil d'administration et tous autres comités de la M.R.C.

Je dépose également la liste des contrats comportant une dépense totale supérieure à 25 000$, de même qu'une liste de tous les contrats, comportant une dépense de plus de 2000$, qui ont été conclu avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale dépassant 25 000$, que la municipalité de Saint-Michel-des-Saints a accordés depuis le dépôt de mon dernier rapport sur la situation financière de la municipalité.

Plus d'information sera fourni lors de l'adoption du budget 2007, à une assemblée spéciale qui se tiendra le 21 décembre 2006, à 19H00, à la salle Paul Beaulieu, 390, Matawin et à laquelle tous les contribuables sont invités.

Donné à St-Michel-des-Saints, ce vingtième jour de novembre deux mille six (2006).

_____

Jean-Pierre Bellerose,Maire
Saint-Michel-des-Saints

---------- AVIS DE MOTION est donné par Gilles Coutu, conseiller, qu'à l'assemblée spéciale pour l'adoption du budget 2007 qui se tiendra le 21 décembre 2006, un règlement sera adopté pour imposer et déterminer les taux de taxes pour l'exercice financier 2007.

---------- M. Alain Bellerose, directeur général, a reçu des membres du conseil, la formule de déclaration des intérêts pécuniaires des élus municipaux conformément aux articles 357 et 358 de la Loi des élections et référendums dans les municipalité, L.R.Q., chapitre E-2.2.

297-2006 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

nomination pour agir auprès de la SQ

De mandater Nicole Cantara conseillère, pour agir, auprès de la police de proximité de la Sûreté du Québec. Mme Cantara remplace à ce poste M. Gilles Coutu, conseiller. Les frais de déplacement et autres frais relatifs seront remboursés.

ADOPTÉE

298-2006 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

nomination au CA du ZEC Collin

De nommer Daniel Bellerose, conseiller, au conseil d'administration de la ZEC Collin. M. Bellerose remplace à ce poste Mme Nicole Cantara, conseillère. Les frais de déplacement et autres frais relatifs seront remboursés.

ADOPTÉE

299-2006 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

nomination du représentant et responsable de la bibliothèque

Que M. François Dubeau, conseiller, soit renommé représentant et que Mme Lucille Baril soit renommée responsable de la bibliothèque.

Que ces personnes soient les délégués officiels de la municipalité pour assister à l'assemblée générale annuelle et aux rencontres initiées de temps à autre à leur intention par la CRSBP du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie.

Les frais de déplacement et autres frais relatifs seront remboursés

ADOPTÉE

300-2006 Proposé par Daniel Bellerose

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

retirer règlement 487-2005

Conformément à l'article 559 de la loi sur les élections et référendums, le conseil retire le règlement suivant:

Règlement No. 487-2005

Pour l'annexion des territoires non-organisés autour du Lac-Taureau étant une partie Canton Laviolette et une partie du territoire non-organisé la Baie de la Bouteille.

La présente **résolution rend caduc le règlement 487-2005** qui aurait dû faire l'objet d'un scrutin référendaire afin d'être approuvé par les personnes habiles à voter pour entrer en vigueur.

ADOPTÉE

301-2006 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

adjudication contrat pour stabilisation chemin des Cyprès

Suite à la demande de soumissions par invitation pour la stabilisation d'une section du chemin des Cyprès, que l'adjudication du contrat soit accordé à Sylvio Champoux & Fils inc., au prix de 64 518.49$, taxes incluses. Le coût de ces travaux doit être en partie subventionné par le ministère de la sécurité publique et l'autre partie payé par le fonds général de la municipalité.

ADOPTÉE

302-2006 Proposé par Nicole Cantara

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

adjudication contrat pour essence et diésel

Suite à l'analyse de la conformité administrative des soumissions pour essence et diesel, que l'adjudication du contrat pour l'année 2007 soit accordée à Groupe Pétrolier Olco, étant le plus bas soumissionnaire conforme.

Rapport d'analyse

	Prix aux pompes En litre tel que certifié le 01-11-2006	Moins escompte	Résultat retenu pour la soumission
Les Pétroles Global (Olco)			
Essence sans plomb (libre service)	.914	0.01	.904
Essence super sans plomb (libre service)	.974	0.01	.964
Diésel "truck stop" (libre service)	.949	.030	.919
Garage Marc Dorval:			
Essence sans plomb	.914	.01	.909
Essence super sans plomb	.989	.01	.979
Diésel	.979	.01	.969

ADOPTÉE

303-2006 Proposé par Richard Gilbert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

approbation dépenses pr. Travaux de chemins

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 20 000$ et joint à la présente copie des pièces justificatives, conformément aux exigence du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présente dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité

ADOPTÉE

304-2006 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

nouvelle tarification pr service rendu

De modifier la tarification des services rendus par la municipalité comme suit:

	Particuliers	Professionnels
Matrice graphique (sur papier)	5.$	5.$
Confirmation de taxes (sur papier)	5.$	15.$

ADOPTÉE

305-2006 Proposé par Nicole Cantara

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

cession partie 1-443 par la Corporation du dév. Du Lac-Taureau

Que la Corporation pour le Développement du Lac-Taureau cède gratuitement à la municipalité de Saint-Michel-des-Saints la partie du lot 1-443, canton Masson, d'une superficie de 14 187.8 m^2 , située sur le chemin des Cantonniers sud.

Que Messieurs Jean-Pierre Bellerose et Alain Bellerose respectivement maire et directeur général de la municipalité soient autorisés à signer le contrat de cession à être préparé par le notaire André Laporte.

ADOPTÉE

306-2006 Proposé par Nicole Cantara

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

installer 3 lampadaires secteur Pointe-Fine.

D'autoriser l'installation de trois lampadaires aux endroits suivants:

- sur le chemin St-Benoit à l'intersection du chemin des Conifères
- sur le chemin des Conifères à l'intersection du chemin St-Ignace Nord
- sur le chemin des Conifères à l'intersection du chemin de la Pointe-Fine

Pour ce faire, une demande sera adressée à Hydro Québec.

ADOPTÉE

307-2006 Proposé par Nicole Cantara

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

paiement des 3 lampadaires par Corp. Dév. Lac-Taureau

Le coût total pour l'installation des trois lampadaires, mentionnés à la précédente résolution 306-2006, sera payé par la Corporation pour le Développement du Lac-Taureau.

ADOPTÉE

308-2006 Proposé par Nicole Cantara

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

demande de rencontre avec MRN pr projet de villégiature Lac-England et Lac-Trèfle

De demander au Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune une rencontre avec la municipalité de Saint-Michel-des-Saints afin de discuter du développement de villégiature des terres publiques au Lac-England et au Lac-Trèfle, préalablement à la création d'une nouvelle OSBL à laquelle on confierait ce dossier.

ADOPTÉE

309-2006 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

politique utilisation véhicules municipaux

POLITIQUE SUR L'UTILISATION DES VÉHICULES MUNICIPAUX.

Cette politique s'adresse aux employés municipaux qui doivent utiliser les véhicules municipaux dans l'exercice spécifique de leur fonction.

Cependant, le contremaître et le chef pompier sont affranchis de cette mesure. Tous les autres employés municipaux devront impérativement laisser les véhicules de service au garage municipal, et ce, à tous les soirs.

Pour ce qui est du contremaître et du chef pompier, ils pourront utiliser leur véhicule et garder celui-ci à leur domicile 7 jours/semaines, car il doivent répondre en tout temps aux urgences et ils sont dans l'obligation d'accomplir certaines tâches qui peuvent s'avérer nécessaires à tout moment. Cependant, il

sera strictement interdit de se servir d'un véhicule municipal pour des fins personnelles. Tout véhicule municipal ne peut être utilisé que pour les nécessités reliées au travail. De plus, pendant les périodes de vacances ou de congé de maladie, le contremaître et le chef pompier seront dans l'obligation de laisser les véhicules au garage municipal.

Cette politique s'adresse à tous les employés incluant le contremaître et le chef pompier en ce qui concerne l'interdiction d'user d'un véhicule municipal à des fins personnelles. Quiconque tentera de contrevenir aux prescriptions de cette politique établie par le conseil municipal, en vertu de la résolution # 309-2006., devra se justifier devant le conseil municipal et se verra imposé des sanctions disciplinaires.

Sanctions rattachées aux contrevenants.

1ère infraction: 1 journée de suspension sans salaire;
2ème infraction: 1 semaine de suspension sans salaire;
3ème infraction: Congédiement du contrevenant.

La présente politique sera intégrée comme Annexe "M" au règlement sur les conditions d'emploi et la politique salariale des employés de la municipalité no. 308-1990.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION est donné par Gilles Coutu, conseiller, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera adopté modifiant le règlement sur les conditions d'emploi et la politique salariale des employés de la municipalité no. 308-1990.

310-2006 Proposé par Richard Gilbert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

location motoneige pr sentier de ski de fonds

D'autoriser la location d'une motoneige pour l'entretien des sentiers de ski de fonds à l'hiver 2007 au coût de 1 500.$ plus taxes, incluant immatriculation, assurance et droit pour l'utilisation des sentiers de motoneige.

ADOPTÉE

311-2006 Proposé par Richard Gilbert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

contrat entretien des patinoires pour 2006-2007

D'accepter l'offre d'entretien des patinoires pour la saison 2006-2007 de distribution 94 enr., Sylvain Rondeau au coût de 9 890.$ plus taxes.

ADOPTÉE

312-2006 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

approuver budget révisé 2006 de l'OMH.

D'approuver le budget révisé 2006 de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Michel-des-Saints, pour une dépense supplémentaire de 8 873.$ la contribution municipale supplémentaire sera de 887$, selon les résolutions de l'OMH no. 01.20060410 et no. 08.20060410.

ADOPTÉE

313-2006 Proposé par Richard Gilbert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

renouveler adhésion FQM

De renouveler l'adhésion à la FQM pour l'année 2007.

ADOPTÉE

314-2006 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

accepter PV du CCU

D'accepter le procès-verbal du CCU pour l'assemblée tenue le 1er novembre 2006 et le rapport des permis, sauf pour les demandes concernant les résolution 92, 97 et 98, le conseil rencontrera les requérants pour rendre sa décision à la prochaine assemblée du conseil de décembre.

ADOPTÉE

315-2006 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

accepter dérogation de R. Ouimet

Demande de dérogation par M. Richard Ouimet pour la propriété située au 271 ch. du Domaine. La demande concerne l'acceptation d'un bâtiment accessoire construit à une distance de 4 pieds (1.22 mètres) du bâtiment principal, au lieu de 10' (3 mètres), ce qui contrevient à l'article 6.3.2-2) du règlement de zonage # 320-1992.

Le CCU a étudié la demande de dérogation de M. Richard Ouimet pour la propriété située au 271 ch. du Domaine. La demande concerne l'acceptation d'un bâtiment accessoire construit à une distance de 4 pieds (1.22 mètres) du bâtiment principal, au lieu de 10' (3 mètres), ce qui contrevient à l'article 6.3.2-2) du règlement de zonage # 320-1992.

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement du bâtiment ne semble nuire à aucun voisin;

CONSIDÉRANT QU' un écran végétal est présent sur la limite de propriété latérale gauche;

CONSIDÉRANT l'aménagement de la propriété;

Pour ces raisons, suivant la recommandation du CCU, le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure de M. Richard Ouimet.

ADOPTÉE

316-2006 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

accepter dérogation de Sylvain Riopel

Demande de dérogation mineure par M. Sylvain Riopel pour la propriété se trouvant sur le chemin Vézina, située plus précisément sur une partie du lot 38-1, rang 3 canton de Masson. La demande concerne l'acceptation de construire un bâtiment principal à une distance de 30' (9.14 mètres) du chemin Vézina au lieu de 40' (12 mètres) et à une distance de 40' (12 mètres) de la limite de propriété arrière au lieu de 50' (15 mètres), ce qui contrevient aux articles 7.12.5 et 7.12.7. (Le terrain mesure 100' x 100', bénéficie de droit acquis et ne peut être agrandi).

Le CCU a étudié la demande de dérogation mineure de M. Sylvain Riopel pour la propriété se trouvant sur le chemin Vézina, située plus précisément sur une partie du lot 38-1, rang 3 canton de Masson. La demande concerne l'acceptation de construire un bâtiment principal à une distance de 30' (9.14 mètres) du chemin Vézina au lieu de 40' (12 mètres) et à une distance de 40' (12 mètres) de la limite de propriété arrière au lieu de 50' (15 mètres), ce qui contrevient aux articles 7.12.5 et 7.12.7.

CONSIDÉRANT QUE le terrain est constructible par droit acquis;

Pour cette raison, suivant la recommandation du CCU, le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure de M. Sylvain Riopel conditionnellement à ce que le terrain ne soit assujetti à aucune autre demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE

317-2006 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

accepter dérogation de M. P. Schlottauber

Demande de dérogation mineure par M. Peter Schlotthauber pour la propriété se trouvant sur le chemin Dolores, située plus précisément sur une partie du lot 44-1, rang 3 canton de Masson. La demande concerne l'acceptation de construire un bâtiment principal à une distance de 19.7' (6 mètres) du chemin Dolores au lieu de 40' (12 mètres) et à une distance de 8.2' (2.5 mètres) de la limite de propriété latérale au lieu de 16.4' (5 mètres), ce qui contrevient aux articles 7.12.5 et 7.12.6 du règlement de zonage # 320-1992.

Le CCU a étudié la demande de dérogation mineure de M. Peter Schlotthauber pour la propriété se trouvant sur le chemin Dolores, située plus précisément sur une partie du lot 44-1, rang 3 canton de Masson. La demande concerne l'acceptation de construire un bâtiment principal à une distance de 19.7' (6 mètres) du chemin Dolores au lieu de 40' (12 mètres) et à une distance de 8.2' (2.5 mètres) de la limite de propriété latérale au lieu de 16.4' (5 mètres), ce qui contrevient aux articles 7.12.5 et 7.12.6 du règlement de zonage # 320-1992.

CONSIDÉRANT QUE le terrain bénéficie de droits acquis;

CONSIDÉRANT QU' un écran végétal sépare le terrain de la propriété voisine;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur s'engage à respecter la marge arrière exigée de 15 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le chemin touchant au terrain est privé;

Pour ces raisons, suivant la recommandation du CCU le conseil accepte la demande de dérogation mineure de M. Peter Schlotthauber.

ADOPTÉE

318-2006 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

accepter dérogation de Marc Héroux

Demande de dérogation mineure par M. Marc Héroux pour la propriété située au 400 ch. du Lac-England. La demande concerne l'acceptation d'un bâtiment principal (chalet) construit en 2005, ne respectant pas la marge latérale requise de 5 mètres (16' 4''), ce qui contrevient à l'article 7.11.6 du règlement de zonage # 320-1992.

Le CCU a étudié la demande de dérogation mineure de M. Marc Héroux pour la propriété située au 400 ch. du Lac-England. La demande concerne l'acceptation d'un bâtiment principal (chalet) construit en 2005, ne respectant pas la marge latérale requise de 5 mètres (16' 4''), ce qui contrevient à l'article 7.11.6 du règlement de zonage # 320-1992.

CONSIDÉRANT QU' un coin seulement du bâtiment est dérogatoire;

CONSIDÉRANT QU' il n'y a pas d'habitation voisine;

Pour ces raisons, suivant la recommandation du CCU le conseil accepte la demande de dérogation mineure de M. Marc Héroux.

ADOPTÉE

319-2006 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

accepter projet lotissement 9169-0263 Qc inc.

Étude d'un projet de lotissement de la compagnie 9169-0263 Québec Inc, a/s Cynthia Beauséjour (présidente), sur une partie des lots 22, 23, 24 et 25 du rang B, dans le Canton de Brassard (Voir plan des Forestiers St-Michel Inc. en annexe).

Le CCU a étudié le projet de lotissement de la compagnie 9169-0263 Québec Inc, a/s Cynthia Beauséjour (présidente), sur une partie des lots 22, 23, 24 et 25 du rang B, dans le Canton de Brassard (Voir plan des Forestiers St-Michel Inc. en annexe).

CONSIDÉRANT QUE le projet de lotissement est intéressant;

Pour cette raison, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte le projet de lotissement de la compagnie 9169-0263 Québec Inc. conditionnellement à ce que le projet soit conforme à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

320-2006 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

accepter projet construction Unigrip inc.

Étude d'un projet de construction par Unigrip Inc., a/s Stéphane Bernier, pour la propriété située au 21 chemin de la Péninsule (lot 1-437, bloc 1, canton de Masson PIIA).

Le CCU a étudié le projet de construction d' Unigrip Inc., a/s Stéphane Bernier, pour la propriété située au 21 chemin de la Péninsule (lot 1-437, bloc 1, canton de Masson PIIA).

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur pour ce secteur;

Pour cette raison, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de permis de construction d' Unigrip Inc

ADOPTÉE

321-2006 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

accepter demande ch. Zonage de Gestion Daniel Thiffault inc.

Demande de changement de zonage par Gestion Daniel Thiffault Inc. pour la propriété située au 199 rue Brassard. La demande consiste à autoriser un commerce de type « vente, location et entretien de véhicules récréatifs ». Le zonage actuel (Ca-3) n'autorise pas ce type d'usage.

Le CCU a étudié la demande de changement de zonage de Gestion Daniel Thiffault Inc. pour la propriété située au 199 rue Brassard. La demande consiste à autoriser un commerce de type «vente, location et entretien de véhicules récréatifs». Le zonage actuel (Ca-3) n'autorise pas ce type d'usage.

CONSIDÉRANT QUE le projet offrira de la création d'emplois;

CONSIDÉRANT QU' il n'y a pas d'habitation à proximité;

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction respecterait les normes;

Le conseil accepte la demande de Gestion Daniel Thiffault inc., en modifiant une partie de la zone Ca-3 en agrandissant la zone Ce-1, dans laquelle il sera aussi permis les commerces d'hébergement, les commerces récréatifs intérieurs, les terrasses comme construction et usage complémentaire.

ADOPTÉE

322-2006 Proposé par Richard Gilbert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

conciliation bancaire

D'accepter la conciliation bancaire au 31 octobre 2006.

ADOPTÉE

---------- Le directeur général dépose le rapport de qualité des services de la municipalité d'octobre 2006.

---------- Le directeur général dépose la liste des banques de temps des employés municipaux au 13 novembre 2006.

---------- Le directeur général dépose le procès-verbal de la Commission des Loisirs Culturels et Communautaires de Saint-Michel-des-Saints pour l'assemblée tenue le 9 novembre 2006.

323-2006 Proposé par Richard Gilbert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

party des Fêtes

Par solidarité pour les employés touchés par la fermeture des usines, il n'y aura pas de soirée des Fêtes de la municipalité cette année.

ADOPTÉE

324-2006 Proposé par Daniel Bellerose

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

engagement d'électriciens

De continuer l'engagement de Robert Ménard, électricien pour les réparations des lampadaires de la voie publique et il fournira aussi les pièces de remplacement nécessaires aux réparations. Il devra fournir avant le début de chaque année, les taux horaires homme et homme / équipement qui seront fixes pour toute l'année.

Pour tous les autres travaux concernant l'électricité, tous les électriciens de la municipalité seront engagés selon leur disponibilité.

ADOPTÉE

325-2006 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

révision du règlement de brûlage.

D'annuler les quatre factures concernant le règlement de brûlage et d'aviser par écrit les contrevenants qu'ils seront à l'avenir facturé s'il y a récidive.

Au cours de la prochaine année, le conseil reverra le règlement de brûlage et la procédure pour faciliter la tâche du chef pompier.

ADOPTÉE

M. Jean-Pierre Bellerose, maire, invite les personnes de l’assistance à une période de questions.

326-2006 Proposé par Richard Gilbert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Levée de l'assemblée

Que la présente assemblée soit levée.

ADOPTÉE

Alain Bellerose Secrétaire trésorier Directeur général	Jean-Pierre Bellerose Maire